

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 13 juin 2025 à 19 heures**  
**ORDRE DU JOUR**

**Procurations : Mme Annie Le Jeune procuration à Mr Yves Le Jeune**  
**Mr Pascal Le Tallec procuration à Mr François Prigent**

**1. Point sur le rapport architectural Ylex de l'église Saint Brandan.**

Le cabinet architectural Ylex en charge du dossier vient de nous rendre un projet de faisabilité sur les travaux à réaliser. Nous sommes en attente de l'évaluation financière. Même si l'étude a porté sur l'ensemble de l'édifice, le programme prioritaire vise à la restauration du chevet (Chœur) et des 2 transepts. Le parti pris d'intervention proposé vise avant tout à la conservation de l'édifice. Il est possible ainsi de résumer les interventions prioritaires comme suit :

**Une approche préventive, préalable à toute restauration :**

- Résorption des apports d'humidité en partie basse par création d'un système de gestion de l'eau au sein du cimetière, en lien avec la révision de la gestion de l'eau en partie haute, de ses cheminements et exutoires
- régénération des maçonneries des fondations du chevet par injection de résine, selon les prescriptions
- Rationalisation du système d'évacuation des eaux en parties hautes
- Mise en œuvre de travaux permettant l'entretien et l'observation des charpentes
- Purge des reins de voûte créant une charge trop importante sur les charpentes
- Purge des revêtements étanches et ciment pour stopper la capillarité dans les murs .

**Une approche curative**

- selon les prescriptions des bureaux d'études, restauration des murs maçonnés et leurs fondations pour résorber les fissures
- Restauration des maçonneries et rejointoiement des façades extérieures
- Purge des soubassements en ciment
- Restauration des charpentes, avec interventions en lien avec le diagnostic
- Restitution d'enduits terre, badigeonnés à la chaux
- Restauration des charpentes, menuiseries, maçonneries qui ont été touchées par les dégâts des eaux et l'humidité

En attendant leurs travaux de restauration, l'étaie et la mise en sécurité de certaines parties (les planchers de la crypte et la tribune de l'orgue notamment) peuvent être réalisées en amont.

Les travaux de consignation électrique préalable aux travaux devront être réalisés en amont des travaux.

Dès réception de l'étude financière, nous entamerons les recherches de subventions. L'obtention de ces subventions sera la condition sine qua none au démarrage des travaux.

Notre édifice n'étant pas inscrit aux Monuments Historiques (Église du 19<sup>ème</sup>), il est difficile de connaître à l'avance le taux de subvention envisageable.

## **2. Proposition d'adhésion à la police rurale du pôle territorial de Plestin les Grèves.**

- **Police Rurale cantonale.** Une police rurale a été mise en place depuis 3 ans sur Plestin les Grèves et les communes littorales (Tréduder, Saint Michel en Grève, Ploumilliau et Tredrez Locquémeau). Une étude d'intégration a été réalisée. Une proposition a été faite par les adhérents actuels (avalisée lors d'une réunion) pour rejoindre ce dispositif.

Une réunion d'information présentée à l'ensemble du conseil municipal de Lanvellec par un représentant de la municipalité de Plestin et une responsable du service de la Mairie s'est déroulée le mercredi 14 mai 2025. Une convention d'une durée de 3 ans serait signée.

Le coût est de 9 700 € par an pour Lanvellec.

Rôle de la Police Rurale : Police de l'environnement (dépôts sauvages, pollutions diverses...), Police de la route (contrôle vitesse, stationnement...), Police de la chasse et de la pêche, La tranquillité, le bon ordre public et la salubrité publique (conflit de voisinage, tapages, animaux en divagation...). Elle est habilitée à relever l'identité des personnes à l'encontre desquelles elle peut dresser un procès-verbal. La Police Rurale travaille en étroite collaboration avec les services de Gendarmerie.

En connaissance de tous ces éléments, il convient que le conseil municipal prenne la décision d'adhésion ou de non-adhésion et de donner l'autorisation au Maire de signer la convention pour 3 ans.

**Délibération.**

**Vote : 12 voix pour et 2 abstentions.**

## **3. Demande du SDIS 22 (Service Départemental d'incendie et de secours) : Proposition de convention pour la mise en œuvre d'un fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22.**

Demande de participation financière communale sous forme de subvention d'investissement à hauteur de 1,50 € par habitant (base population DGF en 2024). Cette participation est demandée à l'ensemble des communes du territoire des Côtes d'Armor.

Participation pour la commune de Lanvellec :

1 096,50 € pour 731 habitants DGF.

**Délibération.**

**Vote : Décision reportée en septembre.**



## 2. État d'esprit

- Complémentarité des divers coins de la Côte (Pas de concurrence : si un lieu possède un atout, toutes les communes le mettent en valeur).
- Pas de doublon avec les collectivités.
- Pas de doublon avec les structures existantes (publiques ou associatives).
- Profiter de la chance de s'appuyer sur une population importante de retraités actifs.

## 3. Mode de fonctionnement

- Démarrage par un simple collectif informel, potentielle structuration ensuite en association, notamment si des actions nécessitent un peu de financement.
- Si financement il doit y avoir, volonté de ne pas solliciter les collectivités, autonomie assurée par quelques événementiels ou revenus issus par exemple de publicité sur des publications voire des supports Internet.

## 4. Exemples d'actions possibles

- Identifier sur les sites et supports de communication des communes l'appartenance à la Côte des Bruyères.
- Créer une identité « Côte des Bruyères » (Logo, slogan, graphisme ...).
- Élaborer quelques documents soit à vocation touristique, soit à destination des habitants pour faciliter leur vie quotidienne.
- Imaginer des activités ludiques telles des chasses au trésor ou des rallyes (plutôt cyclistes qu'automobiles) ou culturelles permettant de découvrir les sites ou patrimoines remarquables (à l'image du circuit des chapelles).
- Organiser un événementiel intercommunal se déroulant successivement dans les différentes communes de la Côte, par exemple un ensemble de petites compétitions ludiques, sportives ou gastronomiques : concours de la commune présentant la meilleure crêpe ou le meilleur cidre ; tournois entre communes de foot, boules, pétanque, palet, etc. ; concours de jeux de réflexion (échecs, scrabble, dames, trivial-poursuit, etc.) ; relais du Dourduf au Yaudet de divers équipiers de sexe et âges variés incluant des handicapés dans différentes disciplines (course à pied, vélo, nage, canicross, paddle, longe-côte, etc.)
- Instaurer des visites régulières de bourgs, quartiers, villages, suivies d'une réunion puis d'un moment convivial, afin que les habitants puissent, par leur vécu du terrain, émettre des suggestions : mise en valeur des bonnes pratiques locales transposables ailleurs, propositions d'améliorations possibles de leur cadre de vie, éventuellement questionnements sur des aménagements ou des réglementations leur paraissant inappropriés, inutiles ou absurdes, etc.
- Créer un site Internet et/ou une application dédiée à la Côte.
- Proposer des itinéraires spécifiques pour différents types de circulations. Par exemple éviter au maximum sur les plus grands axes à commencer par la RD786 la cohabitation d'usagers du quotidien qui n'ont pas de temps à perdre derrière des véhicules lents (vélos, petits scooters, voiturettes, voire tracteurs) ou des usagers peu pressés (typiquement les touristes notamment en camping-cars) ; en contrepartie réserver des voies secondaires pour offrir des itinéraires « zen » à vitesse strictement limitée et des itinéraires touristiques.
- ...

Pour toute question ou renseignement : [cote.des.bruyeres@gmail.com](mailto:cote.des.bruyeres@gmail.com)

## 5. Demande de prise de motion en faveur de la desserte TGV du Trégor par le Conseil Municipal

### MOTION EN FAVEUR DESSERTE TGV DU TREGOR

Les Trégorrois se souviennent de la longue lutte qu'il a fallu mener pour obtenir l'arrêt du TGV en gare de Plouaret-Trégor (1989-90) puis pour faire réaliser l'électrification de la ligne Plouaret-Lannion (1990-2000). Une foule enthousiaste autour de Jean TAZE assista le 30 juin 2000 à l'arrivée du premier TGV officiel en gare de Lannion. Depuis, les années ont passé et la gare de Lannion a vu progresser sa fréquentation dans des proportions remarquables. (+ 52 % entre 2019 et 2023 et plus de 300 000 voyageurs en 2023), tandis que la fréquentation de la gare de Plouaret progresse également fortement. « Quand il y a des trains les Trégorrois les prennent tout comme ceux qui viennent dans le Trégor ».

**Une desserte de Lannion en TGV direct, satisfaisante jusqu'à 2023 :**

- **Hors période d'été** (de fin août au début de juillet de l'année suivante) :
- un TGV Paris-Lannion : le vendredi (18h 04 – 21h 12)
- et un TGV Lannion-Paris : le dimanche (18h 55 – 22h 10)
- **En période de plein été (juillet et août) :** outre les TGV de « l'hiver », la gare de Lannion bénéficiait d'un **Aller-Retour direct tous les jours de la semaine entre Paris et Lannion.**

**A l'été 2024 : ça se dégrade.** Début juillet, avec l'ensemble des usagers, le comité de défense a constaté avec stupeur que deux aller-retours TGV entre Lannion et Paris avaient été supprimés : celui du vendredi ainsi que celui du dimanche. La SNCF n'avait donné aucune explication au sujet de cette dégradation concernant les jours de la plus grande fréquentation.

**Début 2025 : des courriers pour obtenir les corrections indispensables**

De façon concertée, des courriers ont été adressés fin février à la SNCF par le président de LTC et par le Comité de Défense demandant que cette dégradation inacceptable de la desserte en TGV de Lannion soit corrigée dès le 5 juillet 2025 (début de la prochaine période de plein été). A la mi-mai 2025 ni LTC ni le comité de défense n'avaient reçu de réponse de la SNCF et les informations glanées en simulant des réservations pour le 5 juillet et les jours suivants ne sont pas rassurantes. Les demandes de rétablissement des deux aller-retours ne semblent donc pas prises en compte. Cette desserte quotidienne sans correspondance est pourtant plébiscitée par tous les usagers et est essentielle à l'attractivité économique du Trégor et en particulier à son attractivité touristique estivale.

En mai, Le comité de défense décide de réagir, **en se tenant prêt à entamer une 5e bataille du rail si la SNCF persistait dans son incompréhensible silence.** Il lance un plan d'action en plusieurs points : une vaste pétition dans les mairies sur les marchés et en ligne afin de mobiliser la population, une soirée-débat autour du film « Défense de Dérailler » le 27 juin à 18H30 à Plouaret, un rassemblement sur le parvis Jean Taze en gare de Lannion le 4 juillet à 17h00, des motions dans les Conseils Municipaux.

**« Au moment où le Conseil Régional et les Intercommunalités s'accordent pour accroître le nombre de TER desservant les gares de Lannion et Plouaret, dans le cadre de la transition écologique, tout devrait être mis en œuvre pour développer le service public des transports par trains.**

**Le Conseil Municipal de Lanvellec refuse en conséquence les dégradations de la desserte TGV de la gare de Lannion et demande le rétablissement des TGV supprimés ainsi qu'un ajustement fin des correspondances entre tous les TER et les TGV en gares de Plouaret Guingamp Saint Briec Morlaix pour multiplier les opportunités de desserte du Trégor depuis ou vers Brest, Rennes et Paris.**

**Avis du Conseil : Unanimité**

## 6. Questions diverses.

- **Pour info** : Employé du service technique communal en arrêt de travail suite à un accident. Remplacement durant son absence par l'association Inter'ess Lannion.

- Sollicitation par une entrepreneuse de Plouzelambre organisatrice de vide greniers sur la région. Demande pour l'organisation d'un vide greniers sur l'espace Steredenn vers le mois d'octobre 2025 (une centaine d'exposants). Demande de participation financière ?

**Avis du conseil : Avis favorable.**

- Renouvellement du partenariat avec « Guêpes et Frelons » (Rolland Le Boulanger) de la campagne frelons asiatiques pour la saison 2025.

**Avis du conseil : Avis favorable.**

- Demande de participation par le Conseil Départemental au « Fonds d'aide aux jeunes des Côtes d'Armor ». Participation à hauteur de 0,35 € par habitant. Montant : 210 € (base 600 habitants).

**Délibération.**

**Vote : Unanimité**

- Demande de subvention APAA Trégrom (Association protectrice des animaux abandonnés). 80 € pour l'année 2025.

**Délibération.**

**Vote : Unanimité**